



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité Départementale du Val-d'Oise

ARRÊTÉ N° IC-23-018

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

Commune de BEZONS

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Pôle Urbanisme

24 MARS 2023

ARRIVEE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 septembre 2022 nommant Mme Lætitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 15 février 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu le rapport du 19 décembre 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France proposant la création de SIS sur la commune de BEZONS;

Vu le courrier de consultation de la commune de BEZONS en date du 9 octobre 2021 ;

Vu l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 février 2021 ;

Vu les observations du public recueillies du 15 février au 15 avril 2021 ;

Considérant l'absence d'avis émis ou non opposition par le maire de la commune ;

Considérant les activités exercées par les sociétés **HISPANO SUIZA, SOCIETE GENERALE MACHINES** sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS11147 relatif au site HISPANO SUIZA**
- **SIS n° 95SIS11949 relatif au site SOCIETE GENERALE MACHINES**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : En vu de l'information des tiers, le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

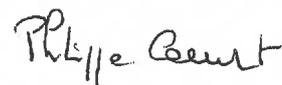
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et le maire de BEZONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le

23 MARS 2023

Le préfet,



Philippe COURT,



Identification

Identifiant	95SIS11147
Nom usuel	Hispano Suiza
Adresse	35 rue Jean Jaurès
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	BEZONS - 95063
Caractéristiques du SIS	<p>La société Hispano Suiza a exploité le site du 25 mai 1999 au 9 juin 2006 dans le cadre de ses activités de travail mécanique et alliages. Le dossier de cessation d'activités, transmis par l'exploitant le 7 juillet 2007, a mis en évidence des impacts ponctuels en plomb dans les sols qui peuvent être attribuées aux activités passées, antérieures à l'arrivée de la société Hispano Suiza sur le site. Aucun travaux de dépollution n'est préconisé par l'étude des sols (figurant dans le dossier de cessation d'activité).</p> <p>Comme indiqué dans le rapport de l'inspection du 1er août 2007, la réhabilitation est considérée comme effective pour un usage industriel.</p>
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.6698	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=6698
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501264	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501264

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	643158.0 , 6869933.0 (Lambert 93)
Superficie totale	31464 m ²
Perimètre total	999 m

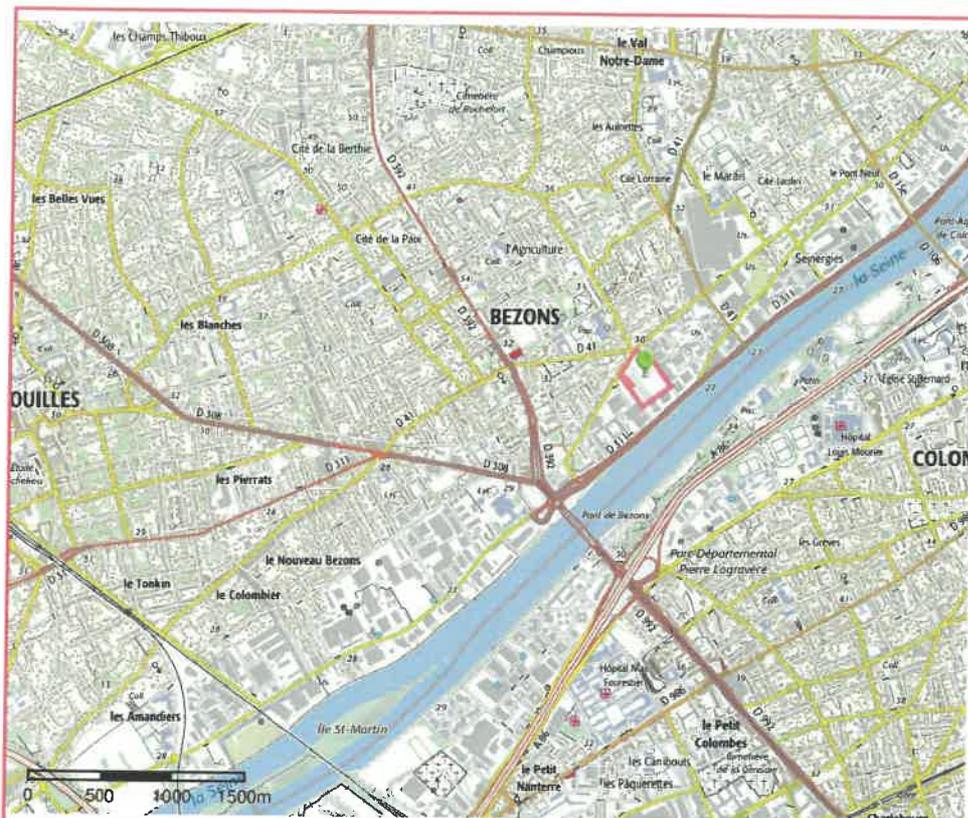
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEZONS	AL	273	19/08/2019

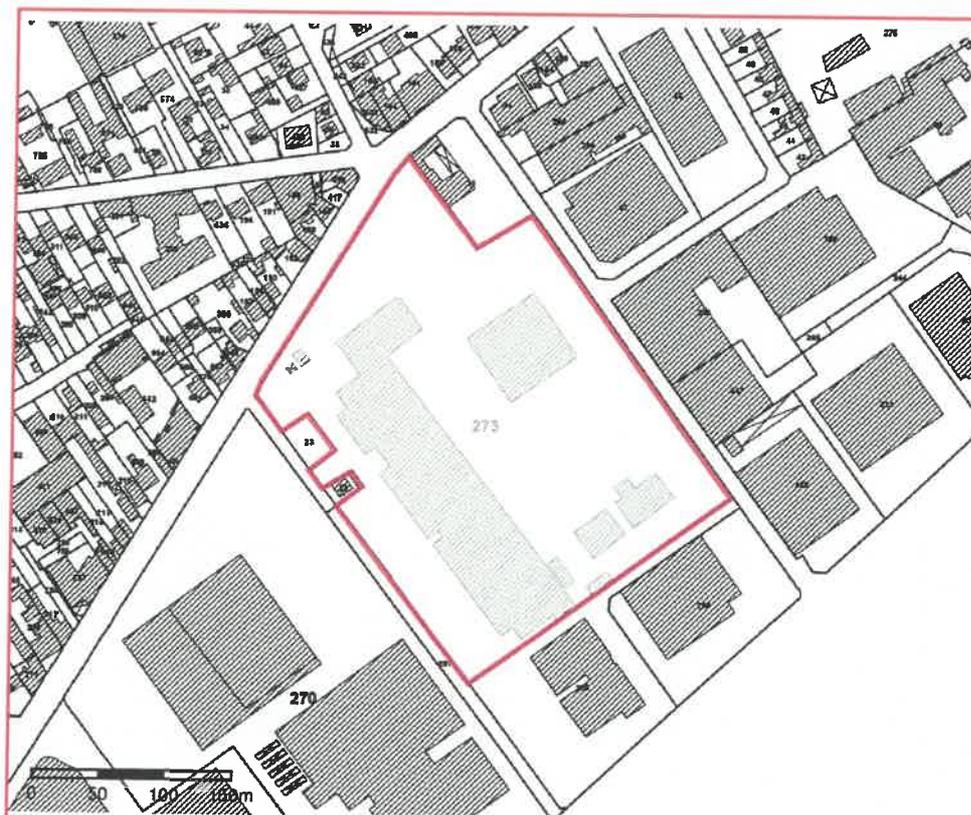
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11147



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11147



Identification

Identifiant	95SIS11949
Nom usuel	Société GENERALE MACHINES
Adresse	37 rue Louis Rameau
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	BEZONS - 95063
Caractéristiques du SIS	<p>La société Générale Machines faisait du commerce de machines/ outils et exerçait des activités de peinture par pulvérisation et compression d'air de 1973 à 2004.</p> <p>Un diagnostic initial en 2004 complété par un diagnostic de la pollution des sols en juillet 2006 ont été effectués lors de la cessation du site de Générale Machines. Les résultats mettent en évidence une pollution métallique généralisée dans les sols sur tout le site ainsi qu'une pollution des sols en composés chlorés (trichloréthylène en particulier) en limite est de la propriété (au niveau des zones des cuves et fosses).</p> <p>Le diagnostic précise que la pollution est exclusivement retrouvée dans les remblais sous-jacents à une dalle de béton et répartie sur le site.</p> <p>Aucun travaux de dépollution n'est préconisé.</p> <p>Il conclut que l'état des sols reste compatible avec un usage industriel du site.</p>
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	Dans le cadre de la vente du terrain, l'inspection des installations classées préconise, par courrier de février 2008, la mise en place d'une convention de servitudes de droit privé afin d'assurer le maintien de la dalle en béton et la limitation de l'usage du site à un usage industriel.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.13021	http:// www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ ficheEtablissement.php?champEtablBase=65& champEtablNumero=13021
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501437	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT= IDF9501437

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 642246.0 , 6869347.0 (Lambert 93)

Superficie totale 680 m²

Perimètre total 140 m

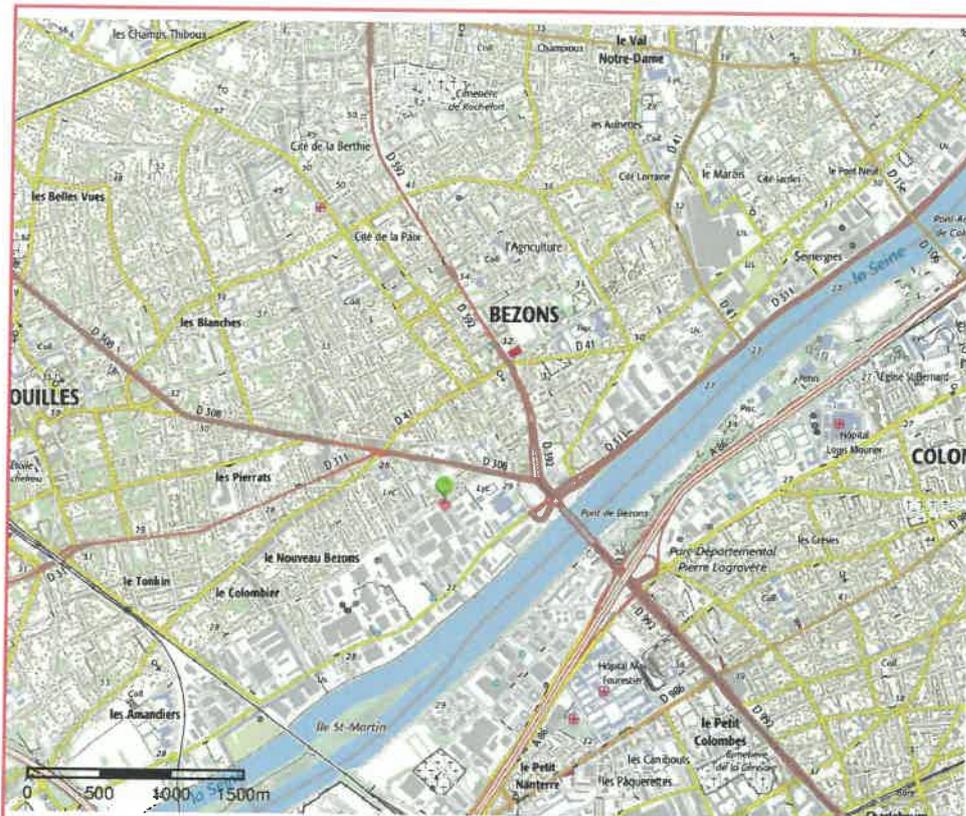
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BEZONS	AM	500	03/06/2020

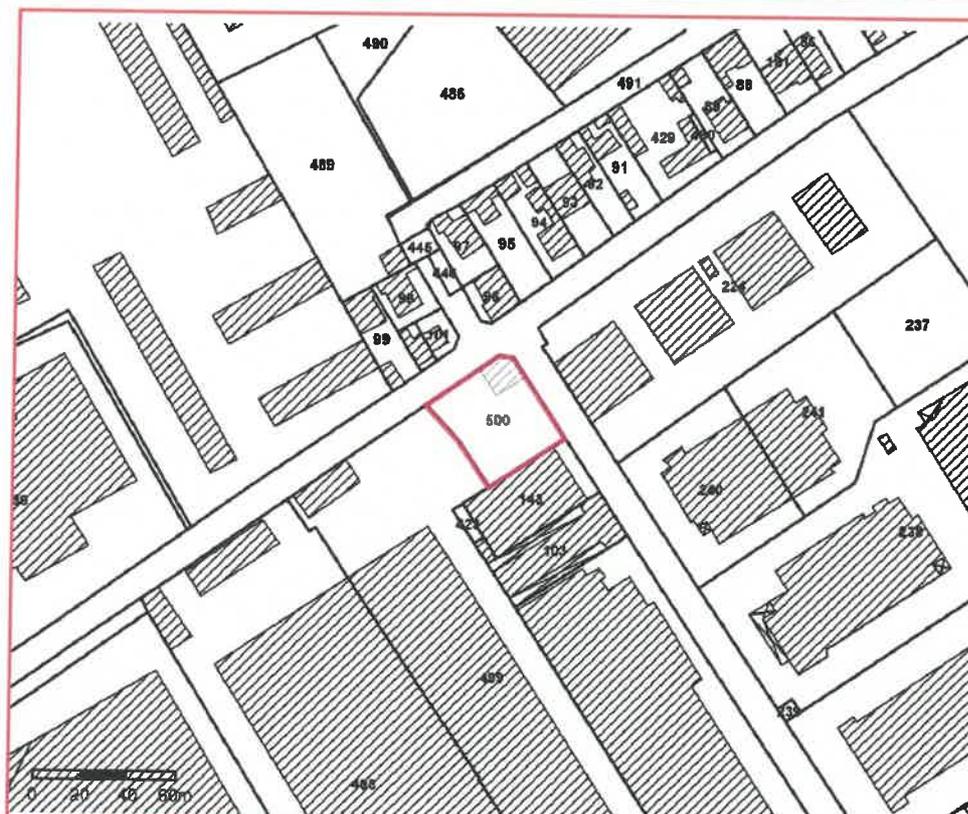
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS11949



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS11949